

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil Municipal de Bois d'Arcy sont convoqués en réunion ordinaire le :

LUNDI 27 NOVEMBRE 2023 à 20H30
à la Salle des Fêtes au Domaine de la Tremblaye

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 septembre 2023.
- Compte-rendu des décisions municipales prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1. Délégation consentie à Monsieur le Maire en matière de fongibilité des crédits dans le cadre de l'application de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2024
2. Mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 : régime d'amortissements des immobilisations.
3. Décision modificative n° 3 au budget 2023.
4. Servitude de passage de canalisations de gaz, consentie à GRDF, sur la parcelle inscrite au cadastre BA numéros 452, 454 et 463.
5. Autorisation du principe de cession des parcelles résultant de la division de la parcelle BB 194, inscrites au cadastre BB 599, BB 600 et BB 601, situées 5 rue Colin Perdreau.
6. Cession du lot B cadastré BA 450, BA 456 et BA 460 sis au 102/104 rue Hoche.
7. Autorisation donnée au Maire de mettre fin aux relations contractuelles entre la commune de Bois d'Arcy et la société IMMOCAR ADVICE.
8. Renouvellement de la convention relative au service de médecine du travail avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne d'Ile-de-France.
9. Renouvellement de la convention relative à l'établissement des dossiers CNRACL avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne d'Ile-de-France.
10. Réalisation de la fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité du travail par un agent du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Ile-de-France.
11. Renouvellement de la convention relative à l'assistance technique pour l'instruction des demandes d'allocation pour perte d'emploi avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Ile-de-France.
12. Approbation de la convention territoriale globale – 2023-2026.
13. Avis sur la demande de permis exclusif de recherche de gîte géothermique au Dogger, formulée par la société par la société ENGIE ENERGIE SERVICES.
14. Règlement du concours de la soirée des talents de la ville de Bois d'Arcy.
15. Approbation d'un protocole transactionnel dans le cadre d'une médiation menée avec la SARL Ecuries de Bois d'Arcy et Grand Paris Aménagement.

Fait à Bois d'Arcy, le 21 novembre 2023



Jean-Philippe LUCE

Maire de Bois d'Arcy
Conseiller régional d'Ile-de-France